



Kolly Gabriel, Bortoluzzi Flavio

Développement des infrastructures et de la fibre optique dans le Canton de Fribourg : où en sommes-nous ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 19.03.25

Transmission au CE : 19.03.25

Dépôt

Le 20 mai 2021, le Grand Conseil acceptait à l'unanimité la motion 2020-GC-12 « *Loi sur le développement des infrastructures numériques* ». Cette motion avait été déposée par les membres de la Commission parlementaire chargée de l'examen du mandat relatif à l'implantation de la fibre optique dans le Canton de Fribourg (projet FTTH FR).

Aujourd'hui, il semble que les demandes du Grand Conseil ainsi que les importantes ambitions affichées par le Conseil d'Etat dans le décret du 13 septembre 2012, relatives à la contribution cantonale à la mise en place d'un réseau de fibre optique dans le Canton de Fribourg, se sont aujourd'hui perdues dans les limbes de l'administration cantonale et de la DIME.

Du côté de la Confédération, le Conseiller fédéral, Albert Rösti, vient d'annoncer que le Conseil fédéral proposait un budget de 730 millions de francs afin de soutenir l'extension du réseau sans oublier les régions périphériques tout en mettant en consultation une loi sur la promotion d'un internet à haut débit. Il est paradoxal que ce soit la Confédération qui joue aujourd'hui un rôle moteur dans le développement de la fibre optique plutôt que le canton, alors qu'il s'agit davantage d'une tâche cantonale. De plus, le Conseil d'Etat avait affiché d'importantes ambitions en la matière il y a de cela un peu plus d'une décennie.

Compte tenu de ce qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Où en est le traitement de la motion 2020-GC-12 ?
- 2) Comment se fait-il que cette motion, acceptée il y a maintenant plus de cinq ans, n'ait toujours pas fait l'objet d'un projet d'acte législatif devant le Grand Conseil ?
- 3) Quelles sont les conséquences de ce retard pour les Fribourgeoises et Fribourgeois ainsi que pour le Canton de Fribourg ?
- 4) Le développement de la fibre optique dans le Canton de Fribourg est-il toujours un objectif stratégique du Conseil d'Etat ?
 - a. Si non, était-ce une erreur du Conseil d'Etat en 2012 de présenter le développement de la fibre optique comme étant hautement stratégique pour le Canton de Fribourg ?
- 5) Le Canton de Fribourg entend-il reprendre ce dossier afin de profiter des fonds fédéraux et de la volonté de la Confédération de développer la fibre optique dans le canton ?
- 6) A ce jour, quelles sont les communes totalement ou partiellement raccordées à la fibre optique ? Lesquelles ne le sont pas ?
- 7) Le Conseil d'Etat a-t-il toujours la volonté de soutenir le raccordement des zones périphériques (campagnes) à la fibre optique ?